



**ASSOCIATION POUR
LA PRESERVATION DE
LA QUALITE DE VIE**

BP 70070, 54261 Longuyon Cedex
www.apequa.org e-mail : contact@apequa.org

Longuyon, le 16 mai 2011

RECYLUX SAULNES du CESIUM 137 pour les unités de tri par flottation

Le 14 avril dernier, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) s'est prononcé favorablement sur la demande de détention de substances radioactives déposée par RECYLUX Saulnes. Cette société, peu respectueuse des réglementations en vigueur, a requis l'installation d'un densimètre incluant une source radioactive scellée de Césium 137 qui sera adaptée sur une canalisation des unités de tri par flottation. Certes, les taux de radiation prévus par le constructeur sont infimes et confinées pour la santé humaine et l'environnement mais, à cette fin, des conditions strictes d'utilisation et de radioprotection sont à respecter.

Les unités de tri par flottation utilisées actuellement par l'exploitant requièrent de connaître la densité du mélange "matières broyées/eau" pour une meilleure séparation des matériaux. Ce contrôle de densité s'effectue par pesage d'un tronçon de tuyauterie où circule ce mélange. Afin d'améliorer la qualité du tri des déchets, une demande d'autorisation pour l'installation d'un densimètre incluant une source radioactive scellée de Césium 137, placée dans un dispositif de blindage en plomb recouvert de fonte et d'une couche d'acier inoxydable, a été introduite début 2011.

Après l'avis favorable du CODERST (suivi par la publication dans le Républicain Lorrain daté du 7 mai 2011 de l'arrêté préfectoral d'autorisation), celui-ci devra être transmis en copie à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) afin que ce dernier puisse assurer de façon exhaustive le suivi de ces sources puis les contrôles seront transmis à un organisme indépendant : l'Agence de Sécurité Nucléaire (ASN).

Le matériel de référence LB 444, fabriqué et contrôlé par la société BERTHOLD (très connue pour sa fiabilité et appréciée dans le secteur nucléaire international), émet des doses de radiation journalières minimales pour le personnel qui l'approche en premier lieu. Toutefois, il implique le strict respect des conditions d'utilisation à savoir entre autre : 2 zones réglementées, formation du personnel en radioprotection, mesures régulières à effectuer et communiquées aux autorités compétentes, etc.

Ces précautions sont essentielles pour la sécurité tant pour le personnel de l'entreprise que pour l'environnement et bien sûr pour les riverains du site.

A charge de l'exploitant principalement, nous estimons indispensable l'information par tous les moyens de la population communale des risques de cette installation, ce qui n'a pas été fait à ce jour.

Par ailleurs et à titre d'information, deux articles parus dans la presse locale présentent les sociétés Metaufer et Ecorevia, exerçant la même activité que RECYLUX mais dont l'innovation a permis de créer des nouveaux procédés pour faire la même chose que ce densimètre sans danger.

Pour plus d'informations :

Contactez-nous : contact@apequa.org

Consultez notre site : www.apequa.org